



# COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

L'HONORABLE MARIE-FRANCE VINCENT

*Juge coordonnatrice de la chambre familiale, division de Québec*  
PALAIS DE JUSTICE, 300, BOULEVARD JEAN-LESAGE, QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 8K6

Québec, le 20 mars 2020

Membres des Barreaux de la division de Québec,  
Mesdames, Messieurs,

## Pandémie de la COVID-19

Les jugements et les ordonnances demeurent, incluant les lieux d'échange des enfants. En cas d'urgence, veuillez transmettre votre demande en mesures de sauvegarde à [conferenceqc@justice.gouv.qc.ca](mailto:conferenceqc@justice.gouv.qc.ca)

Nous comprenons les difficultés de logistique dues à la présente situation d'urgence exceptionnelle.

Pour les déclarations assermentées, il faudra user d'imagination. L'essentiel demeure que la personne prête serment et que l'avocat puisse confirmer ce serment (ex: une indication dans la déclaration que le serment a été fait à distance incluant coordonnées complètes de la personne qui reçoit le serment et également de la personne qui est assermentée, etc.).

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marie-France Vincent'.

**MARIE-FRANCE VINCENT, j.c.s.**